

REPUBLIQUE FRANÇAISE

408 PESCALIS SPA

(1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE L'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

(2)

Numéro SIRET : 200 040 244 00119

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BRESSUIRE

M14

BUDGET PRIMITIF du Budget annexe PESCALIS SPA

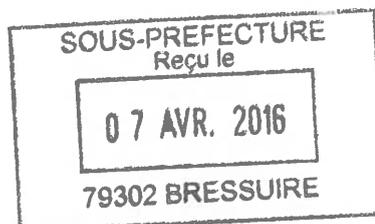
(3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe



Sommaire

I. Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Page 3
B - Modalités de vote du budget	Page 4

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	Page 5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	Page 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	Page 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	Page 8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	Page 9

III. Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	Page 10
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	Page 11
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Page 12
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Page 13
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Page 14
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Page 18
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Page 20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Page 21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Page 22
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	Page 24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Délibération n°DEL-CC-2016-059

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

Mardi 22 MARS 2016

Le vingt-deux mars deux mille seize, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Parchoire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 79 – Quorum : 40

Étaient présents (63 dont 2 suppléants) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Erik BERNARD, Jean-Marc BERNARD, Gaëlle BERNAUD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUTEAU, Gaëtan DE TROGOT, Robert GIRAULT, Sébastien GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, Gérard PIERRE, Jany ROUGER, Colette VIOLEAU, Cécile VRIGNAUD, Michel BOUDEAU, Emile BREGEON, Marlène BREMAUD, Gilles CHATAIGNER, Jacques COPPEI, Nicole COTILLON, Françoise DIGUET, Josette DUFAURET, Marcel DUPONT, Bernard GIRAUD, Yves GOBIN, Jean-Paul GODET, Dany GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Serge LECOUTURE, Jean-Paul LOGEAS, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rémi MENARD, Rachel MERLET, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Karine PIED, Anne-Marie REVEAU, Jean-Yves BILHEU, Louis-Marie BIROT, Philippe BREMOND, Johnny BROUSSEAU, Pierre BUREAU, Marlène CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Catherine CORNUAULT, Marguerite DUBRAY, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Yves MORIN, Michel PANNETIER, Claude POUSSIN, Catherine PUAUT, Christian ROY, Yolande SÈCHET, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Dominique BROUSSEAU (suppléant), Serge POINT (suppléant)

Pouvois (9) : Caroline BAUDOIN à Thierry MAROLLEAU, Marc BONNEAU à Johnny BROUSSEAU, Pascale FERCHAUD à Emmanuelle MENARD, Dominique LENNE à Marguerite DUBRAY, Isabelle PANNETIER à Karine PIED, David JEAN à Claude PAPIN, Philippe MOUILLER à Cécile VRIGNAUD, Philippe ROBIN à Marie JARRY, Véronique VILLEMONTÉIX à Josette DUFAURET

Excusés (10) : Caroline BAUDOIN, Marc BONNEAU, Païrice CLOCHARD, Pascale FERCHAUD, Dominique LENNE, Isabelle PANNETIER, David JEAN, Philippe MOUILLER, Philippe ROBIN, Véronique VILLEMONTÉIX

Absents (6) : Thierry BOISSEAU, Estelle GERBAUD, Sylviane MORANDEAU, Pascal PILOTEAU, Bernard ARRU, Jean-Pierre BRUNET

Date de convocation : 16-03-2016

Secrétaire de séance : Monsieur Claude PAPIN

FINANCES

BUDGET ANNEXE PESCALIS SPA - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Pescalis SPA : gestion de l'espace public lié au site touristique PESCALIS. Ce Budget est soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets :

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :
- d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « PESCALIS SPA », arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 266 310,00 € ;

Section de fonctionnement	266 310,00 €
Section d'investissement	0,00 €

de voter le Budget Annexe « PESCALIS SPA » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AUTOPTÉ cette délibération,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Jean-Michel BERNIER.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le 24 MARS 2016
et publication au journal
du 24 MARS 2016

Le Président



Le Directeur Central des Services,
Philippe BODY

Code INSEE	BUDGET 408
-------------------	----------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
(2) avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état IIIB 3
(3) sans vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n°..... du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	266 310,00	266 310,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		266 310,00	266 310,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	266 310,00	266 310,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	116 910,00	0,00	92 532,00	92 532,00	92 532,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 020,00	0,00	169 300,00	169 300,00	169 300,00
Total des dépenses de gestion courante		278 930,00	0,00	261 832,00	261 832,00	261 832,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues	0,00		3 978,00	3 978,00	3 978,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		279 430,00	0,00	266 310,00	266 310,00	266 310,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		279 430,00	0,00	266 310,00	266 310,00	266 310,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	266 310,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 430,00	0,00	96 400,00	96 400,00	96 400,00
74	Dotations et participations	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	169 910,00	169 910,00	169 910,00
Total des recettes de gestion courante		279 430,00	0,00	266 310,00	266 310,00	266 310,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		279 430,00	0,00	266 310,00	266 310,00	266 310,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		279 430,00	0,00	266 310,00	266 310,00	266 310,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	266 310,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	----------------------------------------------------	------	------	------	------	------

	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	--------------	------	------	------	------	------

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	----------------------------------------------------------------	------

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	-----------------------------------------------------	------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	----------------------------------------------------	------	------	------	------	------

	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	--------------	------	------	------	------	------

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	----------------------------------------------------------------	------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	-----------------------------------------------------	------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	92 532,00		92 532,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 300,00		169 300,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues	3 978,00		3 978,00
Dépenses de fonctionnement – Total		266 310,00	0,00	266 310,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	266 310,00
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	96 400,00		96 400,00
75	Autres produits de gestion courante	169 910,00		169 910,00
Recettes de fonctionnement – Total		266 310,00	0,00	266 310,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	266 310,00
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
------------------------------------------------------	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	116 910,00	92 532,00	92 532,00
60611	Eau et assainissement	23 250,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 650,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 800,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	120,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 070,00	500,00	500,00
611	Contrat de presta. de services	9 500,00	250,00	250,00
6132	Locations immobilières	30 000,00	29 000,00	29 000,00
61521	Terrains	0,00	17 600,00	17 600,00
61522	Bâtiments	10 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	800,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	6 300,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	4 250,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	300,00	700,00	700,00
6231	Annonces et insertions	14 950,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	900,00	0,00	0,00
627	Serv. bancaires et assimilés	20,00	0,00	0,00
62871	A la Coll. de rattachement	0,00	39 782,00	39 782,00
6288	Autres serv.extérieurs	0,00	100,00	100,00
63512	Taxes foncières	4 500,00	3 800,00	3 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 020,00	169 300,00	169 300,00
6218	Autre personnel extérieur	53 920,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	108 100,00	169 300,00	169 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		278 930,00	261 832,00	261 832,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	3 978,00	3 978,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		279 430,00	266 310,00	266 310,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		279 430,00	266 310,00	266 310,00
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				266 310,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 430,00	96 400,00	96 400,00
70632	A caractère de loisirs	21 000,00	3 500,00	3 500,00
70841	aux Budg. Ann. rég. mun CCAS écol	83 430,00	92 900,00	92 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	175 000,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	175 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	169 910,00	169 910,00
752	Revenus des immeubles	0,00	7 500,00	7 500,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	0,00	161 710,00	161 710,00
758	Prod. divers de Gest. courante	0,00	700,00	700,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		279 430,00	266 310,00	266 310,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		279 430,00	266 310,00	266 310,00
042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		279 430,00	266 310,00	266 310,00

RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			266 310,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--------------------------------------------------------	-----------------------------------------	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)			0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)			0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	A1.1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-----------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctio	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctio	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2)

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables				0 Services généraux administratifs publiques				1 Sécurité et salubrité publiques				2 Enseignement - Formation				3 Culture				4 Sport et jeunesse			
INVESTISSEMENT																									
DEPENSES																									
Total dépenses d'investissement		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Dépenses réelles		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Opérations d'équipement		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
45	Opérations pour compte de tiers	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Dépenses d'ordre		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			

RECETTES																									
Total recettes d'investissement		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Recettes réelles		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Opérations pour compte de tiers		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
45	Opérations pour compte de tiers	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Recettes d'ordre		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			

FONCTIONNEMENT																									
DEPENSES																									
Total dépenses de fonctionnement		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Dépenses réelles		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
011	Charges à caractère général	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
022	Dépenses imprévues	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Dépenses d'ordre		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section f	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			

RECETTES																									
Total recettes de fonctionnement		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Recettes réelles		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
75	Autres produits de gestion courante	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
Recettes d'ordre		0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section f	0,00				0,00				0,00				0,00				0,00				0,00			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE							A1.1

Chapitre (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	92 532,00	0,00	92 532,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	169 300,00	0,00	169 300,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	3 978,00	0,00	3 978,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	96 400,00	0,00	96 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	169 910,00	0,00	169 910,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

Chapitre (1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
		0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
011	Charges à caractère général	0,00	92 532,00	0,00	92 532,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	169 300,00	0,00	169 300,00
022	Dépenses imprévues	0,00	3 978,00	0,00	3 978,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	500,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
		0,00	266 310,00	0,00	266 310,00
70	Produits des services, du domaine et ventes exceptionnelles	0,00	96 400,00	0,00	96 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	169 910,00	0,00	169 910,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)				
		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

Chapitre (1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	92 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	0,00	0,00	0,00	169 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	266 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	96 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion couran	0,00	0,00	0,00	0,00	169 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00
024	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(6)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS
BUDGET PISCALIS SPA**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	2,00	0,80	2,80	1,80		1,80
FILIERE TECHNIQUE (c)							
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	0,00	0,91	0,91	0,91		0,91
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00		1,00
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	1,71	4,71	3,71	0,00	3,71

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/16		C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/16 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH	357		ART 3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	TECH	348		ART 3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	TECH	340		ART 3-2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à

50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

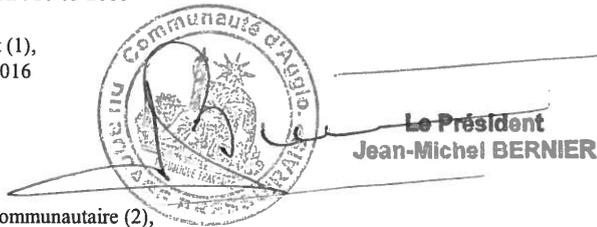
Nombre de membres en exercice : 79
 Nombre de membres présents : 63
 Nombre de suffrages exprimés : 72

VOTES :

Pour : 72
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 16/03/2016

Présenté par Le Président (1),
 A Bressuire, le 22 mars 2016
 Le Président (1),



Le Président
Jean-Michel BERNIER

Délibéré par le Conseil Communautaire (2),
 A Bressuire, le 22 mars 2016

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

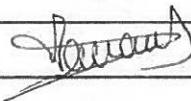
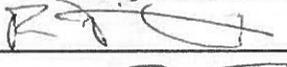
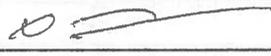
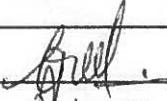
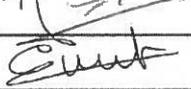
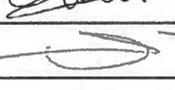
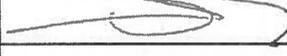
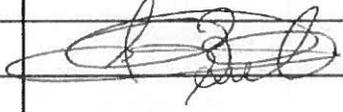
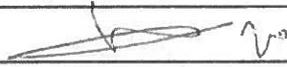
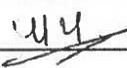
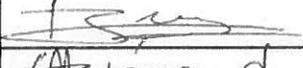
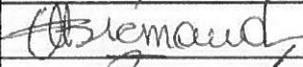
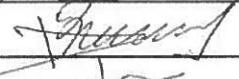
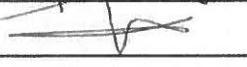
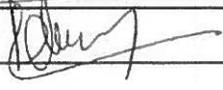
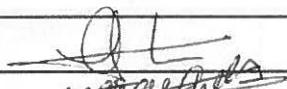
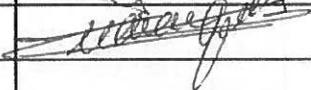
Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le/...../.....

A Bressuire, le 22/03/2016

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

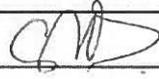
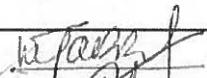
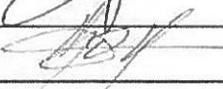
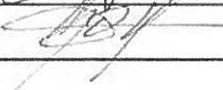
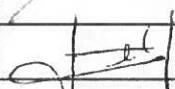
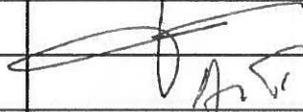
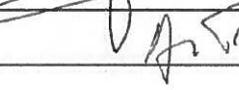
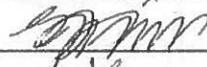
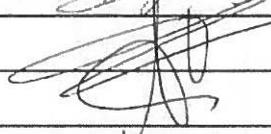
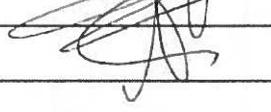


Le Président
Jean-Michel BERNIER

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	ARRU	Bernard				
Titulaire	M.	BARRAUD	Joël				
Suppléant	M	GODET	Jean-Pierre				
Titulaire	Mme	BAUDOIN	Caroline		x	x	MAROLLEAU Thierry
Titulaire	M.	BERNARD	Erik				
Titulaire	M.	BERNARD	Jean-Marc				
Suppléant	M.	CHAUVÉ	Frédéric				
Titulaire	Mme	BERNAUD	Gaëlle				
Titulaire	M.	BERNIER	Jean-Michel				
Titulaire	M.	BILHEU	Jean-Yves				
Suppléante	Mme	GAUVRIT	Marie				
Titulaire	M.	BILLY	Jacques				
Suppléant	M.	BILHEU	Christian				
Titulaire	M.	BIROT	Louis-Marie				
Suppléant	Mme	SOULARD	Christine				
Titulaire	M.	BOISSEAU	Thierry				
Titulaire	M.	BONNEAU	Marc		x	x	BROSSEAU Johnny
Titulaire	M.	BOUDEAU	Michel				
Suppléant	M.	LE BARS	Pascal				
Titulaire	M.	BREGEON	Emile				
Titulaire	Mme	BREMAUD	Martine				
Titulaire	M.	BREMOND	Philippe				
Titulaire	M.	BROSSEAU	Johnny				
Titulaire	M.	BRUNET	Jean-Pierre				
Suppléant	M.	LAGOGUÉE	Pascal				
Titulaire	M.	BUREAU	Pierre				
Titulaire	Mme	CHARGE BARON	Martine				
Suppléant	Mme	TOURRENNE	Hélène				
Titulaire	M.	CHARRIER	Yannick				
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Bertrand				
Suppléante	Mme	TURPEAU	Patricia				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Gilles				
Suppléant	M.	ONILLON	Gilles				
Titulaire	M.	CHOUTEAU	Yves				
Titulaire	M.	CLOCHARD	Patrice		x		
Titulaire	M.	COPPET	Jacques				
Suppléant	M.	CHESSE	Patrice				
Titulaire	Mme	CORNUAULT	Catherine				
Suppléant	M.	BOULANGER	Philippe				
Titulaire	Mme	COTILLON	Nicole				
Suppléant	M.	BERTRAND	Olivier				
Titulaire	M.	DE TROGOFF	Gaëtan				
Suppléant	Mme	BONNET	Dany				
Titulaire	Mme	DIGUET	Francette				
Titulaire	Mme	DUBRAY	Marguerite				
Titulaire	Mme	DUFAURET	Josette				
Titulaire	M.	DUPONT	Marcel				
Suppléant	Mme	FOUILLET	Isabelle				
Titulaire	Mme	FERCHAUD	Pascale		x	x	Emmanuelle MENARD
Suppléant	M.	TRAPU	Stéphanie				
Titulaire	Mme	GERBAUD	Estelle				
Titulaire	M.	GIRAUD	Bernard				
Suppléant	M.	METAIS	Jean-Claude				
Titulaire	M.	GIRAULT	Robert				
Suppléant	M.	MENARD	Yannick				
Titulaire	M.	GOBIN	Yves				
Suppléant	M.	TISSERAND	Nelly				
Titulaire	M.	GODET	Jean-Paul				
Suppléant	M.	GRIMAULT	Jean-Paul				
Titulaire	M.	GRELLIER	Dany				
Suppléant	Mme	ROY	Valérie				
Titulaire	M.	GRELLIER	Sébastien				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	GRIMAUD	Jean-Luc				
Titulaire	M.	GROLLEAU	Jean-Jacques				
Suppléant	M.	MOTARD	Francis				
Titulaire	M.	GUILLERMIC	André				
Titulaire	Mme	JARRY	Marie				
Titulaire	M.	JEAN	David		x	x	PAPIN Claude
Suppléant	M.	POIRIER	Pascal				
Titulaire	M.	LECOUTRE	Serge				
Titulaire	Mme	LENNE	Dominique		x	x	DUBRAY Marguerite
Titulaire	M.	LOGEAIS	Jean-Paul				
Suppléant	M.	OLIVIER	Jean-Luc				
Titulaire	M.	LOISEAU	Joël				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Pierre-Yves				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Thierry				
Titulaire	Mme	MENARD	Emmanuelle				
Titulaire	M.	MENARD	Rémy				
Suppléant	M.	CHIRON	Georges				
Titulaire	Mme	MERLET	Rachèle				
Titulaire	M.	MICHONNEAU	Philippe				
Suppléant	M.	BROSSEAU	Dominique				
Titulaire	Mme	MORANDEAU	Sylviane				
Titulaire	M.	MORIN	Yves				
Suppléant	M.	GAUTHIER P	Patrice				
Titulaire	M.	MOUILLER	Philippe		x	x	VRIGNAUD Cécile
Titulaire	M.	PANNETIER	Isabelle		x	x	PIED Karine
Titulaire	Mme	PANNETIER	Michel				
Titulaire	M.	PAPIN	Claude				
Suppléant	M.	BOISSONOT	André				
Titulaire	M.	PETRAUD	Gilles				
Titulaire	Mme	PIED	Karine				
Titulaire	M.	PIERRE	Gérard				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Suppléant	M.	THIBAUDEAU	Guy				
Titulaire	M.	PILOTEAU	Pascal				
Suppléant	Mme	RABILLOUD	Hélène				
Titulaire	M.	POUSIN	Claude				
Suppléant	M.	AUDOUIT	Gérard				
Titulaire	Mme	PUAUT	Catherine				
Suppléant	Mme	RAUTUREAU	Chantal				
Titulaire	Mme	REVEAU	Anne-Marie				
Suppléant	Mme	VRIGNAULT	Marie-Claude				
Titulaire	M.	ROBIN	Philippe		x	x	JARRY Marie
Titulaire	M.	ROUGER	Jany				
Suppléant	M.	JULIEN	Christian				
Titulaire	M.	ROY	Christian				
Suppléant	Mme	MARSAULT	Nicole				
Titulaire	Mme	SECHET	Yolande				
Suppléant	M.	CANTET	Jérôme				
Titulaire	M.	SIMONNEAU	Jean				
Titulaire	M.	TRICOT	Dominique				
Suppléant	M.	MERCERON	Philippe				
Titulaire	M.	VERGER	Gérard				
Suppléant	M.	POINT	Serge				
Titulaire	Mme	VILLEMONTAIX	Véronique		x	x	DUFAURET Josette
Titulaire	Mme	VIOLLEAU	Colette				
Titulaire	Mme	VRIGNAUD	Cécile				

SOUS-PREFECTURE
Reçu le
07 AVR. 2016
79302 BRESSUIRE